

1

Monsieur Gérard Laugier
6 rue Jean Baptiste Potin
92170 Vanves
Tél : 06 81 39 47 07
Mail : glaug1@free.fr

Association de défense de La Garde (04120)

Vanves, le 20 octobre 2017

Objet : Priorité aux travaux de mise en conformité globale du réseau d'eau par rapport au plomb – Priorité aux travaux de mise en conformité des deux captages – Priorité aux travaux de mise en conformité de la station d'épuration et du réseau d'égouts - Pollution notoire des sols et d'un affluent du Verdon par le camping « les collines de Castellane » - Réouverture des trois fontaines - Réunion publique de concertation au sujet du projet de nouvelle mairie et de salle polyvalente - Installation d'un relais Free.

Monsieur le Maire,

L'association de défense de La Garde (04120) (défense des contribuables, de l'environnement et de la qualité de vie), attire votre attention sur les domaines cités en objet, sujets des préoccupations de la majorité des administrés de cette petite commune.

Priorité aux travaux de mise en conformité globale du réseau d'eau par rapport au plomb

L'association vous demande de donner budgétairement l'entière priorité à ces travaux sans attendre les subventions, en utilisant le fonds de roulement et en les traitant dans leur globalité. (Réunion du conseil municipal du 18 octobre 2017 : montant des travaux chiffré à 56 000€)

En ce qui concerne le réseau d'eau distribuée pour la consommation humaine, vous avez utilement lancé en juin 2017 une alerte générale, à titre préventif, compte tenu de nombreuses analyses dépassant largement le seuil maximal de 10, dont une effectuée le 17 juillet 2017, par le laboratoire Protec, chez Mr Joël Laugier, confirmant un taux de 40,6 µg de plomb par litre d'eau et une autre réalisée chez Mr Bernard Bru, confirmant un taux de 13,6 µg.

Selon vos dires, au moins 30 habitations sont encore raccordées en plomb, et vous nous avez confirmé que les travaux seront effectués mais largement étalés dans le temps, pouvant aller jusqu'à trois ans.

Or, à ce jour, aucun travaux en urgence n'ont été effectués, aucune amélioration n'a été apportée, alors même que ce problème concerne directement la santé publique de l'ensemble des administrés !

Cependant, ces travaux sont prioritaires sur tout autre projet (notamment celui de la salle polyvalente et de la nouvelle mairie), d'autant qu'un fonds de roulement d'environ 263 000€ vous permet de procéder sur le champ à la mise en conformité demandée par les services de l'Etat.

Une impasse sur ces travaux est susceptible d'engager la responsabilité de la mairie.

De plus, l'association a demandé pour l'avenir de faire effectuer les contrôles inopinément dans des habitations différentes à chaque fois, contrairement à la procédure jusqu'alors utilisée, où les contrôles étaient le plus souvent effectués au même endroit, chez Mr le Maire et chez Mr Bru (le confiseur), en faisant couler l'eau avant, et en vidangeant 1 ou 2 jours avant le bassin et l'ensemble des canalisations, méthode peu orthodoxe qui vicie la procédure de contrôle (cf. arrêté du 31 décembre 2003), et qui ne règle pas le problème de contamination.

Le 12 septembre 2017, les analyses effectuées par les services de l'ARS 04 ont fait apparaître un taux de 39 µg de plomb par litre d'eau chez Mr Joël Laugier et un taux de 11 µg chez un autre usager dont le nom n'est pas connu, sis rue du Milieu.

De même, le 4 octobre 2017, les analyses effectuées également par les services de l'ARS 04 ont fait apparaître un taux de 77 µg chez Mme Ben Ahmed et un taux de 25 µg chez Mme Martine Laugier.

Déjà le 18 septembre 2017, la délégation régionale ARS-PACA-04 vous a précisé par écrit la nécessité de mettre en place les mesures de restrictions d'usage (fourniture d'eau embouteillée par la mairie pour les enfants de moins de 7 ans et pour les femmes enceintes, et obligation de laisser couler l'eau avant toute utilisation) et surtout d'entamer des travaux dans les meilleurs délais.

En attendant l'association, s'appuyant sur la jurisprudence actuelle, vous a vivement invité à fournir des bouteilles d'eau minérale (2 litres par jour et par personne) pas seulement aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 7 ans mais également à l'ensemble de la population ou au moins aux habitants qui en feront la demande, en prenant en compte leur pathologie au cas par cas, notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés.

De plus, l'association vous a demandé de faire un geste en faisant bénéficier les usagers d'un dégrèvement sur la facture d'eau à venir, geste que vous aviez promis, trois ans auparavant, lors d'une réunion de conciliation en présence du commandant de la brigade de gendarmerie de Castellane, par rapport aux premières pollutions constatées sur le réseau d'eau potable (sensation d'hydrocarbures).

Or, lors de notre visite le mercredi 11 octobre 2017, la secrétaire a refusé de prendre en compte notre lettre réclamant la fourniture gratuite de bouteilles d'eau, de procéder à un dégrèvement sur la facture d'eau à venir, et a même refusé devant trois témoins d'inscrire cette demande sur le cahier de doléances, prévu à cet effet ! Mais le 17 octobre 2017, la secrétaire de mairie a finalement accepté le dépôt de la lettre et l'inscription sur le cahier de doléances, tout en précisant que cette demande ne serait pas prise en compte !

Travaux de mise en conformité des deux captages

L'association souhaite vivement que les travaux de mise en conformité des deux captages soient entrepris rapidement comme l'ont exigé les services de l'Etat.

Les travaux de rénovation des deux captages et la mise en œuvre des trois périmètres de sécurité respectifs, dont le coût est estimé à 135 000€ (séance du conseil municipal du 27 septembre 2017) sont également prioritaires par rapport au projet de la nouvelle mairie et de la salle polyvalente.

Priorité aux travaux de mise en conformité de la station d'épuration et du réseau d'égouts.

L'association vous invite à entamer les travaux de mise en conformité de la station d'épuration et de l'ensemble des installations composant le réseau d'assainissement dans les meilleurs délais.

En effet, la logique voudrait que ces travaux de mise en conformité obligatoires car la station d'épuration et l'ensemble du réseau d'égouts sont jugés vétustes et insuffisants, problème soulevé lors de plusieurs conseils municipaux et confirmé par des propos tenus par la secrétaire Mme Grac lors de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2017 (en présence de Messieurs Bru, Lorenzin et Œil), soient entamés concomitamment à ceux du réseau d'eau. Car cela économiserait la réouverture successive des voies publiques.

Or la mairie n'a encore fait aucune démarche dans ce sens attendant de passer le relais à l'intercommunalité ! (donc au mieux en 2020). Ce manque de planification reste surprenant !

Pollution notoire des sols et d'un affluent du Verdon par le camping « Les collines de Castellane ».

L'association vous fait part de l'existence d'une pollution des sols et d'un affluent du Verdon (Vallon de Destourbes), par le camping « Les collines de Castellane » et vous demande d'intervenir au plus vite auprès du camping afin d'enrayer cette pollution.

Il est à noter qu'une procédure judiciaire (N°2017/023911) a été initiée le 12 juin 2017 auprès des parquets de Marseille et de Digne par Mr Christophe Lorenzin.

A ce propos, des constatations et des photos vous ont été remises en mains propres par Mr Christophe Lorenzin le 4 mai 2017.

Malgré l'analyse du 17 juillet 2017 effectuée par le laboratoire Protec à la demande de Mr Christophe Lorenzin, sur le lieu de déversement des eaux usées, confirmant un taux de 480000 Escherichia-coli NPP et un taux de 320000 entérocoques intestinaux NPP, aucun travaux ni aucune fermeture administrative n'ont été effectués, à ce jour. De plus Mr Christophe Lorenzin, requérant de cette procédure n'a à ce jour, toujours pas été contacté par les services chargés de cette affaire.

Réouverture des trois fontaines

L'association vous demande de bien vouloir procéder à la réouverture des trois fontaines en affichant la mention réglementaire « eau non potable » ou bien de traiter ce réseau aux ultraviolets en mettant un robinet d'arrêt comme l'a déjà réalisé la commune de Jabron (Var).

En effet compte tenu du nombre grandissant de personnes qui s'approvisionnent en eau aux trois fontaines (randonneurs et pique-niqueurs), l'association a demandé à la mairie à ce qu'il soit procédé à des contrôles périodiques de l'eau de ces fontaines dans un souci humain et sécuritaire. Or la mairie affiche la mention « eau non analysée » mais celle-ci n'a aucune valeur juridique et cette indication ne décharge pas totalement la mairie de ses responsabilités ! Car soit l'eau est potable, soit elle ne l'est pas (liaison de service avec ARS 04 le 19/09/2017), il n'y a pas d'autres alternatives.

A ce jour, la majorité des habitants de La Garde ont donc le choix de boire une eau de robinet chère et contaminée par le plomb, même pour les usagers dont la conduite est en plymouth ou d'acheter à leurs frais de l'eau embouteillée !

Réunion publique de concertation au sujet du projet de nouvelle mairie et de salle polyvalente

L'association vous demande si vous avez réellement l'intention de tenir un jour cette fameuse réunion publique de concertation ?

Ainsi, oralement vous aviez déclaré qu'une réunion publique relative à votre projet de nouvelle mairie, de salle polyvalente et de transformation du bâti existant en logement locatif, aurait lieu au mois d'août. Or, aucune réunion n'a été faite. **Qu'elles en sont les raisons ? Quand comptez-vous la tenir ?**

Il semblerait que notre association soit tenue à l'écart de certaines réunions avec l'architecte, alors que ce dernier avait précisé que notre association serait tenue informée de l'ensemble des réunions de travail sur ce projet. **Dans quelle phase et à quel niveau en est le projet ?**

En outre nous sommes toujours prêts à vous présenter notre projet de mise en conformité du bâti existant avec les exigences de la loi « Handicap », lors de la présentation de votre projet sur la nouvelle mairie....

Installation d'un relais Free.

L'association vous demande également de revenir sur votre décision et de procéder à l'implantation du relais de l'opérateur « Free » sur un terrain communal.

En effet, l'association vient d'apprendre que la future installation du relais « Free » se réaliserait sur une parcelle appartenant à un conseiller municipal ! Cet état de fait pourrait constituer un conflit d'intérêt !

Aussi, l'association souhaite que son implantation se fasse autant que possible sur un terrain communal, sis au plus près du village (colline Nord), afin de favoriser un débit plus efficace, de renforcer les finances de la commune et d'éviter tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir.

En tant que Président, j'ai également été avisé que Mr Christophe Lorenzin, cogérant de l'exploitation fruitière « La Combe 04120 », propriétaire sur la commune, vous a transmis en mains propres le 18 octobre 2017 à 14h15 un signalement concernant :

- la contamination de l'eau par le plomb ;
- le traitement des eaux usées sur la commune ;
- la pollution d'un affluent du Verdon par le camping « les collines de Castellane » ;
- l'implantation d'un relais (Free) chez Mr Robert Ricard conseiller municipal.

Ce signalement a été effectué sous la forme de trois feuillets (recto verso) émargés par Mr Christophe Lorenzin, Mr Jean-Charles Œil (vice président de l'association), Mr Joël Laugier (ancien 1^{er} adjoint) et Mr Bernard Bru (artisan sur la commune).

En conséquence, l'association soutenue par l'ensemble des signataires de la pétition souhaite ardemment que les autorités décisionnaires dans le domaine du soutien financier envers les collectivités locales prennent en compte les priorités qui s'imposent d'elles-mêmes.

Priorité aux travaux d'hygiène et de sécurité sanitaire au bénéfice de l'ensemble des administrés plutôt qu'à un projet de salle polyvalente pour les loisirs qui n'est soutenu que par quelques uns !

Toutefois l'association se tient prête à user des voies de droit qui lui seront offertes, le cas échéant, et à saisir les médias locaux, régionaux et nationaux en cas d'immobilisme avéré.

Sachez bien que l'association a décidé de transmettre ce courrier à titre de plaidoyer pour participer à l'amélioration de la gestion de la commune. En effet, nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation actuelle de la commune de Simiane-la-Rotonde (04) qui rassemble plus de 600 habitants et qui est confrontée actuellement à de sérieux problèmes financiers.

D'avance, je vous remercie de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre requête.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'association de défense de La Garde (04120),

Gérard Laugier

Copie à : (envoi par LRAC)

- Mr le Président de la communauté des communes, Alpes-Provence-Verdon-Sources de lumières
- Mr le Président du conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Copie à : (envoi par courriel)

- Mr le Sénateur des Alpes de Haute Provence
- Mme la Députée des Alpes de Haute Provence
- Mr le Président de conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Mr le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Mr le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Mr le Sous-préfet de Castellane
- Mr le Président du Parc naturel régional du Verdon
- Mr le délégué régional de l'ARS-Paca 04
- FNE04 Mme Vallon
- Mr le commandant de la brigade de gendarmerie de Castellane
- Maître Magnan